



Présidence : Kirghizistan

673ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 8 février 2012

Ouverture : 10 h 05
Clôture : 11 h 45

2. Présidente : Ambassadrice L. Imanalieva

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Invitation, dans le cadre du Document de Vienne 2011, à visiter des bases aériennes et des installations militaires du 23 au 27 avril 2012 : Allemagne (annexe 1)

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

« Mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies dans la région de l'OSCE », exposés de Mme J. Zeitlin, Représentante spéciale du Président en exercice de l'OSCE pour les questions de parité hommes-femmes, et de Mme M. Beham, Conseillère principale de l'OSCE pour les questions de parité hommes-femmes : Président, Représentante spéciale du Président en exercice de l'OSCE pour les questions de parité hommes-femmes, Conseillère principale de l'OSCE pour les questions de parité hommes-femmes, Danemark-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi qu'Andorre, l'Arménie, la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/10/12), États-Unis d'Amérique, Serbie, Royaume-Uni (annexe 2), Autriche (annexe 3), Turquie (FSC.DEL/11/12 OSCE+), Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Allemagne), Pays-Bas (annexe 4), Coordonnateur du FCS pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (Irlande) (annexe 5)

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA RÉVISION UN DE LA DÉCISION No 13/11 SUR L'ORDRE DU JOUR ET LES MODALITÉS DE LA VINGT-DEUXIÈME RÉUNION ANNUELLE D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION

Président

Décision : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision No 1/12 (FSC.DEC/1/12) sur la révision un de la Décision No 13/11 sur l'ordre du jour et les modalités de la vingt-deuxième Réunion annuelle d'évaluation de l'application ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Questions de protocole* : Ukraine, Président, États-Unis d'Amérique
- b) *Distribution d'un document de réflexion relatif à une table ronde sur la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies – Coordination des besoins et des pratiques (SEC.GAL/17/12)* : Représentant du Centre de prévention des conflits, Fédération de Russie
- c) *Projet relatif au mélange en Ukraine* : Représentant du Centre de prévention des conflits
- d) *Questions d'organisation liées à la réunion de l'OSCE pour examiner le Plan d'action de l'OSCE relatif aux armes légères et de petit calibre, qui se tiendra à Vienne les 22 et 23 mai 2012* : Président
- e) *Décision de tenir l'Échange annuel d'informations militaires le 13 décembre 2012* : Président
- f) *Questions liées aux points de contact pour la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies (2004)* : Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 15 février 2012 à 10 heures, Neuer Saal



673ème séance plénière

FSC Journal No 679, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ALLEMAGNE

Madame la Présidente,
Chers collègues,

Au nom de la République fédérale d'Allemagne, je souhaiterais saisir cette occasion de porter à votre attention une invitation faite conformément au Document de Vienne 2011.

Il s'agit de la visite d'un aérodrome militaire (chapitre IV, paragraphes 19 à 29), de la visite d'une installation militaire (chapitre IV, paragraphes 30.3 à 30.6) et de la démonstration de nouveaux types de systèmes d'armes et équipements d'importance majeure (chapitre IV, paragraphes 31 à 35) auxquelles l'Allemagne vous invite du 23 au 27 avril 2012, c'est-à-dire pendant cinq jours, y compris le jour d'arrivée et de départ.

La désignation/le nom de l'aérodrome militaire, de l'installation militaire ou de la formation militaire à visiter sont :

- L'escadron de reconnaissance 51 « Immelmann » en Silésie ;
- Le terrain d'entraînement de Putlos ; et
- Le commandement de la base navale à Kiel

Les types de systèmes et équipements d'importance majeure à voir sont :

- L'hélicoptère d'attaque polyvalent UH Tigre ;
- Le véhicule blindé de transport de troupes Boxer GrpTrspFzg et le véhicule de commandement Boxer FüFzg.

Nous invitons au maximum deux visiteurs de chaque État participant de l'OSCE, deux visiteurs des partenaires de l'OSCE pour la coopération et des partenaires méditerranéens pour la coopération, ainsi qu'un représentant, respectivement, de la Section Maîtrise des armements et coordination de l'OTAN, du Centre de prévention des conflits de l'OSCE et du Centre pour la coopération en matière de sécurité (RACVIAC).

En organisant cette visite, l'Allemagne s'acquitte notamment de son obligation en vertu des paragraphes (30.3) et suivants du Document de Vienne d'autoriser la visite d'une

installation militaire pour la période de cinq ans allant de 2012 à 2016. Le choix d'une installation des forces navales, qui n'est pas visée par le Document de Vienne, est considéré par l'Allemagne comme une contribution volontaire à une ouverture et une transparence accrues qui ne préjuge en aucun cas de la poursuite du développement du Document de Vienne s'agissant de l'inclusion des forces navales.

Vous recevrez aussi cette invitation par l'intermédiaire du réseau de communications de l'OSCE probablement le 15 février 2012.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Je vous remercie de votre attention.

673ème séance plénière

FSC Journal No 679, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI

Merci, Madame la Présidente.

Le Royaume-Uni s'associe aux remerciements adressés par d'autres intervenants dans le cadre du Dialogue de sécurité mené aujourd'hui et, cela va sans dire, soutient la mise en œuvre pleine et entière de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies. Dans la Décision No 7/11 du Conseil ministériel, il a été demandé aux États participants d'examiner les moyens susceptibles d'aider à mettre en œuvre la résolution 1325 et je souhaiterais m'étendre quelque peu sur ce sujet aujourd'hui. Les délégations se souviendront peut-être des déclarations précédentes faites par le Royaume-Uni à ce propos, le 8 décembre 2010 – peu après la publication de notre Plan d'action national – et le 6 avril 2011, dans laquelle nous avons attiré l'attention sur notre Rapport sur les droits de l'homme 2010 et sur la partie qui y était consacrée à la résolution 1325.

En 2010, lors du lancement de la campagne « No Women, No Peace » (Sans les femmes, pas de paix), le Ministre britannique des affaires étrangères, William Hague, avait déclaré : « Il ne peut y avoir de paix durable après un conflit si les besoins des femmes ne sont pas pris en compte – la justice pour les victimes de crimes de guerre, mais aussi leur participation active à l'édification d'une société dans laquelle leurs droits sont respectés et leurs voix entendues ».

En application de ses obligations découlant de la résolution 1325 et dans le prolongement de la campagne « No Women, No Peace », le Royaume-Uni a lancé, en juillet 2011, la « Building Stability Overseas Strategy » (Stratégie de renforcement de la stabilité outre-mer). L'intégration d'outils d'analyse et de règlement des conflits dans notre évaluation des conflits dans différents pays et régions du monde et les efforts déployés pour les résoudre ont représenté un élément central de cette Stratégie. L'approche que nous avons suivie a consisté, en partie, à sensibiliser davantage les fonctionnaires et autres parties prenantes aux considérations liées au genre dans le cadre du renforcement de la stabilité et du règlement des conflits. À cet effet, le Gouvernement du Royaume-Uni a fait largement distribuer auprès de ses postes diplomatiques à l'étranger une « Boîte à outils sur les femmes, la paix et la sécurité », qui vise à aider nos missions diplomatiques outre-mer à mettre en place des activités par pays portant sur des questions liées aux femmes, à la paix et à la sécurité et menées à l'appui d'objectifs relatifs à la stabilité générale et au règlement des conflits. Cette Boîte à outils contient des conseils généraux et des idées, ayant trait aux éléments essentiels de la « prévention », de la « participation » et de la « protection », que les délégations reconnaîtront comme étant les principes clés de la résolution 1325. Je peux

confirmer que nous serions très heureux de mettre cette boîte à outils à la disposition des autres États participants qui pourraient souhaiter mettre en œuvre des activités liées aux femmes, à la paix et à la sécurité, élaborer un plan d'action national ou réexaminer des plans existants.

La mise en commun des meilleures pratiques est l'un des moyens de coopérer pour exécuter notre programme de travail en ce qui concerne les femmes, la paix et la sécurité. La boîte à outils est actuellement structurée pour le lecteur britannique, mais nous sommes convaincus qu'elle contient des informations et des éléments d'orientation d'intérêt plus général. Et, ne comptant que six pages, sa rafraîchissante concision pourrait aussi représenter un avantage pour des fonctionnaires au programme de travail chargé. Cette boîte à outils est un exemple de la façon dont nous pourrions remplir la mission qui nous a été confiée à Vilnius d'examiner les moyens susceptibles, au sein de l'OSCE, d'aider à mettre en œuvre la résolution 1325. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt de travailler en étroite coopération avec le chef de file de la Présidence en exercice pour la résolution 1325, M. Martin McInerney, au cours des mois à venir, afin de faire avancer ce programme de travail.

Madame la Présidente, je vous remercie.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance.



673ème séance plénière

FSC Journal No 679, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'AUTRICHE

Madame la Présidente,

Je tiens, au nom de la délégation autrichienne, à vous remercier, ainsi que la Présidence kirghize, d'avoir inscrit cette importante thématique, l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, à notre ordre du jour.

Nos remerciements particuliers vont aux deux intervenantes, Mme June Zeitlin et Mme l'Ambassadrice Miroslava Beham, pour leurs exposés détaillés et informatifs.

Nous nous félicitons spécialement de la nomination de notre collègue irlandais en qualité de Coordonnateur du FCS pour l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui est une étape importante pour la poursuite de l'examen de cette thématique au sein de notre Forum également.

Madame la Présidente,

L'Autriche s'est toujours engagée très activement en faveur de l'intégration des femmes et de leurs préoccupations dans la politique de paix internationale. En 2007, l'Autriche a ainsi été l'un des premiers pays au monde à adopter un plan d'action national pour l'application de cette résolution. Le Gouvernement fédéral autrichien a en outre inscrit les objectifs de la résolution dans le programme gouvernemental en tant qu'axe essentiel des activités internationales en faveur de la paix. Nous avons entre-temps acquis une expérience considérable dans ce domaine et offrons désormais notre assistance à nos pays partenaires pour l'élaboration de leurs propres plans d'action nationaux.

Nous disposons, depuis fin janvier 2012, d'un nouveau plan d'action national remanié, qui prend en compte le résultat d'un examen approfondi de nos objectifs nationaux et des mesures nécessaires pour appliquer cette importante résolution.

Les principaux objectifs du nouveau plan d'action sont de renforcer la participation des femmes à la gestion internationale des conflits, de prévenir la violence contre les femmes et d'augmenter la proportion de femmes dans les délégations autrichiennes auprès des opérations internationales de paix et des organisations internationales.

Le plan d'action tient compte particulièrement des indicateurs élaborés ces dernières années par l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne, qui permettront de

mieux mesurer, appréhender et quantifier les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution.

Nous souhaitons indiquer par la présente que nous sommes disposés à informer le Forum à une date ultérieure des principaux éléments et des objectifs du nouveau plan d'action national autrichien pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Pour terminer, je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

Je vous remercie, Madame la Présidente.



673ème séance plénière

FSC Journal No 679, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES PAYS-BAS

Madame la Présidente,

Les Pays-Bas souscrivent pleinement à la déclaration faite par l'Union européenne, également en leur nom, sur ce point de l'ordre du jour.

Les Pays-Bas remercient le Kirghizistan qui a, par votre intermédiaire, inscrit la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU à l'ordre du jour du présent Forum. Les Pays-Bas étaient un État membre du Conseil au moment de l'adoption de cette résolution et y ont pleinement contribué.

Nous remercions également Mme June Zeitlin et Mme Beham, Ambassadrice, de leurs présentations intéressantes et ciblées.

Permettez-moi de vous donner maintenant quelques informations concernant le point de vue des Pays-Bas sur la résolution que nous examinons aujourd'hui et sa mise en œuvre.

L'égalité des sexes et l'accession des femmes à des postes de direction sont des composantes indissociables de la politique de sécurité des Pays-Bas. Nous croyons qu'investir dans la promotion des femmes stimule la croissance économique, la sûreté et la sécurité, et la stabilité politique. Investir dans la promotion des femmes est donc une « économie intelligente », une « sécurité intelligente » et une « politique intelligente ».

Au cours des prochaines années, les Pays-Bas continueront donc d'œuvrer en faveur de l'accession des femmes à des postes de direction et de leur participation aux processus d'instauration de la paix, de transition et de reconstruction. La déclaration conjointe sur la promotion de l'autonomisation politique des femmes dans les démocraties émergentes, prononcée le 21 avril 2011 par Uri Rosenthal, Ministre des affaires étrangères, et Mme Clinton, Secrétaire d'État, souligne cet engagement.

Les Pays-Bas conduisent et conduiront des programmes et des activités dans le cadre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, notamment les suivants, dont le but est de :

- Créer le fonds « Financement de l'accès des femmes à des postes de responsabilité et de l'ouverture de débouchés professionnels pour les femmes (FLOW ; 70 millions d'euros ; 2012–2015). Deux des trois objectifs de ce plan (notamment la sécurité des femmes et leur participation politique) sont liés à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU ;
- Fournir un appui financier aux initiatives locales et régionales visant à accroître le pouvoir politique des femmes dans la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (2 millions d'euros par an) et les six pays prioritaires de ce plan d'action national hollandais pour la mise en œuvre de résolution 1325 (2 millions d'euros par an) ;
- Continuer de promouvoir activement la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU au sein de l'Union européenne, de l'ONU, de l'OCDE, de l'OTAN et, bien entendu, de l'OSCE ;
- Lancer un appel à l'action et présenter des propositions concrètes dans l'Union européenne pour améliorer la situation des femmes dans le processus constitutionnel libyen ainsi que la mise en application de l'Approche globale pour la mise en œuvre par l'UE des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité ;
- Incorporer la question du genre dans la formation des diplomates, militaires et responsables gouvernementaux, dont un exemple est donné par la formation hispano-néerlandaise sur une approche globale du genre dans les opérations ;
- Continuer à élaborer et promouvoir une approche intégrée 3D (défense, diplomatie et développement) tenant compte du genre dans les opérations et les missions ;
- Incorporer une perspective de genre dans les analyses, les plans, les programmes et les rapports concernant les États vulnérables ;
- Enfin, utiliser le genre et la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU comme critère d'évaluation pour allouer des ressources au titre des fonds pour le recouvrement et la stabilité.

Madame la Présidente,

Nous attendons avec intérêt la possibilité d'examiner à nouveau la question du genre et de la sécurité au FCS.

Je demande que cette déclaration soit annexée au journal de la séance. Merci,
Madame la Présidente.



673ème séance plénière

FSC Journal No 679, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'IRLANDE

Madame la Présidente, je vous remercie de me donner la parole.

En ma qualité de Coordonnateur du FCS pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), je tiens tout d'abord à remercier Mme June Zeitlin, Représentante spéciale du Président en exercice pour les questions de parité hommes-femmes et l'Ambassadrice Miroslava Beham, Conseillère spéciale de l'OSCE pour les questions de parité hommes-femmes, pour les observations pertinentes, incisives et stimulantes qu'elles ont soumises au Forum. Je tiens aussi à remercier les délégations qui m'ont aidé dans ma tâche et formulé de nombreuses observations et suggestions utiles pendant ce débat. Je note avec un intérêt particulier la recommandation concernant l'élargissement de la portée du Questionnaire sur le Code de Conduite, les suggestions visant à élaborer une « boîte à outils pour la sécurité, la paix et les femmes » et la proposition relative à l'organisation d'une séance commune FCS/CP pour savoir où se situe l'OSCE par rapport à la parité hommes-femmes, qui sont autant de moyens concrets d'encourager la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies dans l'espace de l'OSCE, et je proposerai dans les prochaines semaines de solliciter l'avis des États participants sur ces suggestions.

L'un des mandats confiés au FCS par la Décision No 7/11 du Conseil ministériel – il n'est pas inutile de le répéter ici – est d'« examiner les moyens susceptibles d'aider à mettre en œuvre, dans la région de l'OSCE, la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies et les résolutions connexes sur la question du genre et de la sécurité ». Il s'agit d'un mandat élargi et ouvert qui demande au FCS d'adopter une approche très large pour la mise en œuvre des résolutions. Il existe déjà dans ce mandat deux domaines qui présentent des aspects liés spécifiquement au genre : le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité et le Plan d'action sur les ALPC. Concernant le Code de conduite, l'examen annuel de sa mise en œuvre, prévu en juillet, sera une occasion idéale d'étudier les moyens d'avancer dans ce domaine, et je me félicite des propositions soumises par le Coordonnateur pour le Code de conduite. De même, dans le domaine des ALPC, la réunion d'examen du Plan d'action, qui aura lieu en mai, permettra de se pencher une fois de plus sur les aspects sexospécifiques des ALPC contenus dans le Plan.

Je tiens à mentionner brièvement le rôle des plans d'action nationaux dans la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Comme l'a indiqué Mme Zeitlin, le nombre d'États qui ont choisi cette méthode pour faire avancer la mise en œuvre des résolutions est désormais proche de 50. Nombre d'entre eux sont des États

participants de l'OSCE. Certains États en sont à leur deuxième, voire troisième itération de leurs plans. Les principaux avantages de cette méthode sont les suivants : l'élaboration du plan implique généralement la société dans toutes ses composantes et pas uniquement la communauté de sécurité ; le plan d'action national est une déclaration vigoureuse d'engagement à l'égard de la résolution 1325 ; et les processus d'examen incorporés dans le plan garantissent que le document est évolutif. L'adoption de la méthode des plans d'action nationaux pour mettre en œuvre la résolution 1325 est encouragée dans tous les États participants. À cet égard, je voudrais de nouveau faire référence aux observations formulées par l'Ambassadeur O'Leary dans l'allocution qu'il a prononcée lors de la première séance du Forum cette année, dans laquelle il réaffirmait l'engagement pris par le Président en exercice irlandais de l'Organisation en faveur de l'élaboration des plans d'action nationaux, engagement qui figure dans le plan d'action national irlandais.

Madame la Présidente,

La mise en œuvre de la résolution 1325 a été examinée antérieurement de nombreuses fois dans ce Forum et tout examen de cette question contribue à faire progresser la réalisation des objectifs de la résolution. Le FCS est fier des actions qu'il mène de longue date dans les domaines qui relèvent de son mandat. Le FCS étant désormais chargé d'examiner les moyens de mettre en œuvre la résolution 1325 et les résolutions connexes, et ayant nommé, pour la première fois, un coordonnateur pour progresser dans ce domaine, le temps est peut-être venu pour le Forum d'examiner les moyens pratiques qu'il pourrait adopter pour faire avancer cette tâche. Les actes sont en effet plus éloquents que la parole. J'attends avec intérêt les avis et propositions des États participants à cet égard.

Je vous remercie de votre attention et demande que cette déclaration soit annexée au journal de la séance.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

673ème séance plénière

FSC Journal No 679, point 3 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 1/12
RÉVISION UN DE LA DÉCISION No 13/11 SUR L'ORDRE DU JOUR
ET LES MODALITÉS DE LA VINGT-DEUXIÈME RÉUNION
ANNUELLE D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION**

6 et 7 mars 2012

Document de Vienne 1999 :

- (148) *Les États participants tiendront chaque année une réunion pour discuter de l'application présente et à venir des MDCS agréées. La discussion pourra s'étendre aux points suivants :*
- (148.1) – *clarification de questions découlant de ladite application ;*
- (148.2) – *fonctionnement des mesures agréées, y compris l'utilisation d'équipement supplémentaire au cours des inspections et des visites d'évaluation ;*
- (148.3) – *incidence de toutes les informations émanant de l'application de toute mesure agréée sur le processus de renforcement de la confiance et de la sécurité dans le cadre de l'OSCE.*
- (150) *Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) organisera cette réunion. Il examinera, s'il y a lieu, les suggestions qui auront été faites à la Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA) pour améliorer l'application des MDCS.*
- (150.4) *Les États participants qui, pour une raison quelconque, n'auront pas échangé d'informations annuelles conformément aux dispositions du présent document et n'auront pas fourni d'explication comme le prévoit le mécanisme d'avertissement et de rappel du FCS, expliqueront au cours de la réunion les raisons pour lesquelles ils ne l'ont pas fait et indiqueront à quelle date ils entendent satisfaire pleinement à cet engagement.*

I. Ordre du jour et calendrier indicatif

Mardi 6 mars 2012

- | | |
|-----------------------|---|
| 10 heures – 11 heures | Séance d'ouverture <ul style="list-style-type: none">– Ouverture de la Réunion par le Président ;– Observations du Président du FCS ;– Présentation d'un rapport de synthèse par le Centre de prévention des conflits (CPC) ;– Présentation d'un rapport du CPC sur la réunion des chefs des centres de vérification tenue le 14 décembre 2011 (FSC.DEC/8/11). |
| 11 h 30 – 13 heures | Séance de travail 1 : Application du Document de Vienne, des décisions pertinentes et de l'échange global d'informations militaires : éclaircissements, évaluation et conclusions <ul style="list-style-type: none">– Document de Vienne :<ul style="list-style-type: none">– Échange annuel d'informations :<ul style="list-style-type: none">i) Informations sur les forces militairesii) Données relatives aux systèmes d'armes et équipements d'importance majeureiii) Informations sur les plans de déploiement des systèmes d'armes et équipements d'importance majeure– Planification de la défense :<ul style="list-style-type: none">i) Échange d'informationsii) Éclaircissements, examen et dialogue– Réduction des risques :<ul style="list-style-type: none">i) Mécanisme de consultation et de coopération concernant des activités militaires inhabituellesii) Coopération relative aux incidents dangereux de nature militaireiii) Organisation volontaire de visites en vue de dissiper des inquiétudes au sujet d'activités militaires |
| 13 heures – 15 heures | Pause-déjeuner |
| 15 heures – 17 heures | Séance de travail 1 (suite) |

Mercredi 7 mars 2012

- 10 heures – 13 heures Séance de travail 2 : Application du Document de Vienne 1999, des décisions pertinentes et de l'échange global d'informations militaires : éclaircissements, évaluation et conclusions
- Document de Vienne :
 - Activités militaires :
 - i) Contacts militaires
 - ii) Notification préalable de certaines activités militaires
 - iii) Observation de certaines activités militaires
 - iv) Calendriers annuels
 - v) Dispositions contraignantes
 - Conformité et vérification :
 - i) Inspection
 - ii) Évaluation
 - iii) Mesures régionales
 - iv) Réseau de communications
 - Échange global d'informations militaires
- 13 heures – 15 heures Pause-déjeuner
- 15 heures – 16 heures Séance de travail 3 : Suggestions pour l'amélioration de l'application des MDCS
- 16 h 30 – 17 h 30 Séance de clôture
- Débat
 - Observations finales
 - Clôture

II. Modalités d'organisation

1. La RAEA durera deux jours et comportera des séances d'ouverture, de clôture et de travail au cours desquelles seront examinés tous les sujets figurant à l'ordre du jour I). Le calendrier indicatif donne des informations plus détaillées à ce sujet.
2. La réunion d'organisation à l'intention des présidents de séance, des coordonnateurs, des rapporteurs et du CPC se tiendra le lundi 5 mars 2012 à 15 heures. L'horaire de travail de la RAEA sera le suivant : le premier jour, 10 heures – 13 heures et 15 heures – 17 heures, et, le second, 10 heures – 13 heures et 15 heures – 17 h 30.
3. L'interprétation sera assurée dans les langues officielles de l'OSCE à toutes les séances de la RAEA.
4. Les États participants assureront la présidence des séances à tour de rôle selon l'ordre alphabétique français, en commençant par l'État qui assurait la présidence de la séance

plénière de clôture de la RAEA de 2011, à savoir l'Espagne. La présidence de la séance d'ouverture et des séances de travail sera assurée par l'Estonie. La séance de clôture sera présidée par la Finlande.

5. Lors des séances de travail, les débats seront axés sur les problèmes et les solutions, et il n'y aura pas de déclarations officielles. Les éventuelles déclarations nationales pour la séance d'ouverture devront être faites uniquement par écrit et distribuées à l'avance. Les séances de travail sont censées constituer des réunions très informelles d'experts nationaux, dont l'objectif sera de répondre aux questions, d'échanger des informations et de permettre un débat constructif entre les États participants. Les délégations sont vivement encouragées à présenter des explications détaillées et des exemples concrets concernant leur propre expérience en matière d'application. Elles sont invitées à présenter des contributions par écrit avant la Réunion, tant sur des points de l'ordre du jour que sur des questions connexes aux fins de leur examen éventuel. Toutes les délégations sont vivement encouragées à envoyer des experts nationaux pour participer à la RAEA.

6. Pour servir de base au travail préparatoire des délégations et des coordonnateurs, le CPC distribuera le 17 février 2012 au plus tard :

- le résumé annuel révisé des informations échangées sur les MDSCS et le résumé des suggestions faites à la RAEA de 2011 ;
- un rapport de synthèse sur les tendances récentes dans l'application du Document de Vienne 1999 et d'autres mesures ;
- un rapport de synthèse sur la réunion des chefs des centres de vérification tenue le 14 décembre 2011.

7. Un coordonnateur et un rapporteur seront désignés pour toutes les séances de travail. La tâche des coordonnateurs consistera à faciliter les débats, les rapporteurs ayant pour tâche immédiate de présenter un bref rapport de synthèse par écrit à l'intention du Président de la séance de clôture.

8. Les coordonnateurs distribueront une liste de sujets et de questions en vue de faciliter les débats lors de leurs séances de travail. Pour cela, ils seront aidés par le CPC. Ils veilleront à ce que tous les domaines pertinents soient abordés. Les coordonnateurs sont également encouragés à faire porter les débats sur les suggestions susceptibles de bénéficier du soutien des délégations.

9. Les délégations dont des membres sont disposés à assumer le rôle de coordonnateur et/ou de rapporteur pour les séances de travail devraient indiquer dès que possible et, au plus tard, le 17 février 2012, le nom de ces personnes au Président du FCS. Le nom des coordonnateurs et rapporteurs de chaque séance de travail sera communiqué à toutes les délégations le 21 février 2012 au plus tard.

10. Lors de la première séance plénière du FCS qui suivra la RAEA, le Président de la séance de clôture fera rapport au FCS sur la RAEA et présentera le rapport du Président ainsi que ceux des rapporteurs des séances de travail. Les rapporteurs sont encouragés à transmettre leurs rapports aux États participants qui ont contribué à la séance de travail correspondante. Dans un délai d'un mois après la RAEA, le CPC distribuera un rapport écrit sur les suggestions faites au cours de la Réunion en vue d'améliorer l'application des MDSCS.

11. Afin que les débats au sein du FCS soient aussi productifs que possible lors de l'examen, selon qu'il y a lieu, par les États participants des suggestions faites au cours de la Réunion en vue d'améliorer l'application des MDCS, il est recommandé que les délégations soumettent leurs suggestions ou leurs sujets d'intérêt sous la forme de documents de réflexion. Les débats sur les documents initiaux pourraient donner lieu à des travaux complémentaires au sein du FCS.

12. L'ordre du jour et les dates de la RAEA de 2013 seront arrêtés par une décision du FCS avant la fin de 2012.

13. Les partenaires pour la coopération et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE sont invités à assister à toutes les séances de la RAEA de 2012.